

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

VH  
B

de ROYAN

Séance du 16 Octobre 1964

OBJET :  
ation de crédits  
CICE 1964

108

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoints, Melle FOCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Depuis le vote du budget supplémentaire de 1964 certaines opérations comptables ont eu lieu qu'il convient de régulariser dès à présent :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les budgets primitif et additionnel de l'exercice en cours,

DECIDE,

de compléter comme suit le budget de 1964 :

I - RECETTES : SECTION EXTRAORDINAIRE

Chapitre XII - EMPRUNTS :

ARTICLE 9. - Emprunt pour viabilité du Pré-Moine  
(Contrat du 2-6-1964 - 2e tranche)  
..... 150 000 F

ARTICLE 10. - Complément emprunt unifié pour  
construction du Stade Municipal 30 000 F

CHAPITRE XIII - Subventions pour dépenses extraordinaires

ARTICLE 8. - "Subvention de l'Etat pour acquisition et pose des vitraux de l'église Notre-Dame..... 33 000 F  
(Décision Ministère Intérieur du 20.7.64)

ARTICLE 9. - "Subvention de l'Etat pour achat d'une classe préfabriquée"..... 10 000 F  
(A. P. du 27.8.64)

CHAPITRE XVI - Recettes Extraordinaires diverses

ARTICLE 2. - "Rétrocession des terrains "Pré-Moine" à la société "Royan-Pré-Moine" (D. C. M. du 11 février 1964)..... 66 500 F

ARTICLE 3. - "Remboursement par les concessionnaires du Sporting Casino de la somme versée par la Ville à Madame VERNEUIL..... 50 000 F  
(jugement T.A. du 26 juin 1964)

II - DEPENSES : SECTION EXTRAORDINAIRE

CHAPITRE XXXV - Acquisitions mobilières :

ARTICLE 7. - "Achat de matériel divers pour le Service des Ponts et Chaussées"..... 8 000 F

x [ (Crédit ouvert par prélèvement de 2 757,71 F sur le Chap. XIV - art. 1 et de 5 242,29 F sur le Chap. XIV - art. 5)

CHAPITRE XXXVI : Acquisitions immobilières :

— ARTICLE 4. - "Achat de terrains divers".... 116 500 F  
(emploi des recettes Ch. XVI article 2 & 3 ce qui porte à 281 292,06 F l'ouverture de crédit sous cette rubrique)

Pour mémoire : L'emploi de la subvention de 10 000 F pour achat d'une classe préfabriquée n'a pas à être reportée en dépenses, le montant de cette acquisition ayant été réglé en partie sur le chapitre XXXVI - article 5 et le solde sur la loi Barangé

CHAPITRE XXXVII - Travaux neufs

ARTICLE 5. - "Acquisition et pose des vitraux de l'église Notre-Dame (emploi de la subvention de l'Etat)..... 33 000 F

.../...

CHAPITRE XXXVII - Travaux neufs

ARTICLE 17. - Emploi emprunt travaux de  
viabilité du Pré-Moine (2ème tranche).... 150 000 F

CHAPITRE XXXVIII - Dépenses diverses extraordinaires

ARTICLE 6. - Différence sur réalisation emprunt  
unifié stade Municipal (primes de remboursement)  
..... 30 000 F

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois  
et an susdits.

Ont signé au registre MM. les membres présents à  
la séance.

APPROUVE

Rochefort s/Mer, le 7 NOV. 1964  
Le Sous-Préfet,  
RYCKEBUSCH

Pour extrait conforme au Registre  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,  
signé : M. MATRAS

Pour copie conforme,  
Royan, le 27 novembre 1964  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*



Ville de ROYAN

Stance du 16 Octobre 1964

OBJET :

**Prime communale à la construction**

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etaient présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoint, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commune a institué des primes complémentaires à la construction dans tous les cas où il a été octroyé des primes nationales et départementales et notamment lorsque les constructeurs ont bénéficié d'un prêt de la part d'une Société de crédit immobilier.

A la suite d'un changement de régime dans la fixation des primes nationales, le département a dû lui-même modifier le système d'attribution des primes départementale et il importe donc de mettre en harmonie avec le nouveau régime des primes nationales et départementales, la prime communale à la construction .

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

- de fixer comme suit le montant annuel des primes communales forfaitaires à compter du 1er Janvier 1964 .

Composition du logement type	Période d'allocation des primes	
	10 ans	20 ans
I	33 Fr	20 Fr
I bis	62 Fr	37 Fr
II	90 Fr	54 Fr
III	118 Fr	71 Fr
IV	147 Fr	88 Fr
V	175 Fr	105 Fr
VI	203 Fr	122 Fr
VII	323 Fr	140 Fr

Pour les autres travaux ( addition, surélévation, aménagement, amélioration de l'habitat rural ) les primes communales continueront à être fixées par mètre carré, conformément aux primes nationales .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que dessus .

Ont signé au registre MM, les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre ,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT s/MER, le

Le Sous-Prefet

15 FEV. 1965

*[Handwritten signature]*



Pr le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,

M. NATRAS

Ville de ROYAN

Séance du 16 Octobre 1964

OBJET :

**Régularisation de crédits  
EXERCICE 1964**

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

**Étaient présents :** M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRUNUSSEAU et LANOUE, Adjoint, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

**Représentés :** M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Depuis le vote du budget supplémentaire de 1964, certaines opérations comptables ont eu lieu qu'il convient de régulariser dès à présent :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu les budgets primitif et additionnel de l'exercice en cours,

**DECIDE,**

de compléter comme suit le budget de 1964 :

**I - RECETTES : SECTION EXTRAORDINAIRE**

**CHAPITRE XII - EMPRUNTS :**

**ARTICLE 9 :** Emprunt pour viabilité du Pré-Moine  
(Contrat du 2-6-1964 - 2eme tranche) ... 150.000 Fr

**ARTICLE 10 :** Complément emprunt unifié pour  
construction du Stade Municipal ..... 30.000 Fr

**CHAPITRE XIII - Subventions pour dépenses extraordinaires**

./..



CHAPITRE XIII - Subventions pour dépenses extraordinaires:

ARTICLE 8 - " Subvention de l'Etat pour acquisition et pose des vitraux de l'Eglise Notre-Dame ..... 33.000 Fr  
( Décision Ministère Intérieur du 20.7.64)

ARTICLE 9 - " Subvention de l'Etat pour achat d'une classe préfabriquée " ..... 10.000 Fr  
( A.P. du 27 - 8 -1964)

CHAPITRE XVI - Recettes Extraordinaires diverses

ARTICLE 2 " Rétrocession des terrains " Pré-Moine " à la Société " Royan- Pré-Moine " ( D.C.M. du 11 février 1964 ) ..... 66.500 Fr

ARTICLE 3 - " Remboursement par les concessionnaires du Sporting Casino de la somme versée par la Ville à Madame VERNEUIL " ..... 50.000 Fr  
( Jugement T.A. du 26 Juin 1964 )

II- DEPENSES : SECTION EXTRAORDINAIRE

CHAPITRE XXXV - Acquisitions mobilières :

ARTICLE 7 - " Achat de matériel divers pour le Service des Ponts & Chaussées " ..... 8.000 Fr  
( Crédit ouvert par prélèvement de 2.757 Fr 71 sur le Chap. XIV - art.1 et de 5.242 Fr 29 sur le Ch. XIV - Art.5 )

CHAPITRE XXXVI : Acquisitions immobilières :

ARTICLE 4 " Achat de terrains divers " ..... 116.500 Fr  
( Emploi des recettes CH. XVI, article 2 & 3 ce qui porte à 281.292 fr,06, l'ouverture de crédit sous cette rubrique ).

Pour mémoire : L'emploi de la subvention de 10000 Fr pour achat d'une classe préfabriquée n'a pas à être reportée en dépenses, le montant de cette acquisition ayant été réglé en partie sur le chapitre XXXVI -ART.5 et le solde sur la Loi Barangé .

CHAPITRE XXXVII - Travaux neufs -

ARTICLE 5 - " Acquisition et pose des vitraux de l'Eglise Notre-Dame ( Emploi de la subvention de l'Etat ) ..... 33.000 Fr

./..

CHAPITRE XXXVII - Travaux neufs

ARTICLE 17 - Emprunt travaux de viabilité  
du Pré-Madno ( 2<sup>me</sup> Tranche) ..... 150.000 Fr

CHAPITRE XXXVIII - Dépenses diverses extraordinaires -

ARTICLE 6 - Différence sur réalisation emprunt  
unifié Stade Municipal ( Primes de remboursement) 30.000 Fr

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre IM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au Registre,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le 11-7 NOV 1964

Le Sous-Préfet,

Pr Le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,



M. MATRAS